

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE  
NEUCHATEL-OUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « MC –  
NEO-033 N'ABANDONNONS PAS LA PISCINE DE SERRIERES »**

---

Mesdames, Messieurs,

En date du 10.11.2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus comme objet de notre compétence. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le présent mandat demande au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires pour retirer l'eau restante du bassin et rétablir les travaux d'entretien dans les alentours.

En préambule, le Conseil communal tient à rappeler son intention de travailler activement, en lien étroit avec la commission compétente du Conseil général, pour proposer rapidement un nouveau projet pour le secteur de Serrières, après le refus de projet proposé par le Conseil communal au Conseil général.

En parallèle, les services compétents poursuivent les travaux d'entretien des alentours comme habituellement. Cet entretien, assuré par l'office des parcs et promenade n'a pas connu de réduction des moyens ni de modifications dans sa planification.

Le maintien d'un certain niveau d'eau dans les bassins durant l'hiver et les périodes hors activité est une pratique généralisée dans les piscines en vue de réduire le risque de dégâts en lien avec le gel.

Dans le cas particulier de la piscine de Serrières dont l'activité en l'état ne peut se poursuivre, le Conseil communal reconnaît le point de vue des mandant-e-s et confirme que le Service des sports procédera prochainement à un nettoyage du bassin.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 19.01.2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve